

CR PUUSP CS 20 février 2018

Le CS du 20 février 2018 s'est ouvert par des informations, non pas du président car en voyage en Malaisie, mais du VP-CS. Nous avons ainsi appris la contractualisation de la MSH-Lorraine, avant une rencontre avec le directeur scientifique de l'INSHS. Le CCOSL s'est mis d'accord sur une version mono-ligne de signature des publications (i.e. comment écrire sur une ligne toutes les tutelles d'un laboratoire). Les 3 Labex seront évalués en 2018 à la demande de l'UL/LUE.

Le dernier CS avait laissé ouverte la question de la répartition de l'enveloppe budgétaire de l'AAP interne entre les pôles. Entre temps, une discussion a eu lieu entre le G10 et le CPCS dont les principes nous sont présentés et ont été validés. 810k€ sur le volet UL est réparti au prorata de l'année dernière (30% en tenant compte des effectifs, 70% avec facteur disciplinaire), moins 100k€ qui sont répartis vers les 3 pôles des domaines SHS. Une seconde enveloppe qui vient du fonds de roulement (comme décidé l'année dernière pour deux ans) servira à de l'investissement pour les pôles Sciences & Techniques, elle est de 600k€. On obtient une solution qui lisse la baisse du montant total par rapport à la précédente version.

On notera que l'année prochaine il n'est pas prévu de prélever dans le fonds de roulement a priori, mais que le modèle économique global (par exemple les frais prélevés sur les contrats) soit entièrement repensé. On se dirigera probablement vers des prélèvements qui se rapprocheront de 20% (actuellement 10%).

Les modalités d'attribution de l'enveloppe de soutien aux manifestations scientifiques évoluent grandement. Elle est maintenant envoyée vers les pôles scientifiques. La répartition choisie pour les 60k€ s'appuie sur l'activité de l'année précédente. Il reste une enveloppe pour les manifestations majeures (une douzaine par année), ainsi qu'une possibilité de financement par la Région. Les pôles scientifiques sont libres de mettre en place la procédure ad hoc pour la répartition. Leurs modalités nous ont été présentées.

Nous avons ensuite discuté des dossiers "projets de recherche doctoraux" de l'appel à projets Région Grand Est 2018, qui autorise maintenant des financements à 100%. Le G10 et les directeurs d'école doctorale ont discuté de la stratégie pour l'établissement : les projets sont déposés et classés par les ED et un nombre cible de dossiers remontés a été établi (en fonction de l'année dernière) (de l'ordre de 75).

La commission pour les projets de valorisation non économique a présenté ses résultats. Les projets éligibles rentrent exactement dans l'enveloppe, ce qui permet de tous les financer. Le dispositif gagnerait à être plus connu en interne.

La séquence suivante a concerné les archives ouvertes. L'UL a son propre portail sur HAL et dispose de compétences à déployer vers les laboratoires pour l'accompagnement vers le dépôt dans ce type d'archive. L'infrastructure étant maintenant en place, l'établissement ouvre une réflexion qui devrait conduire à la validation d'un texte contraignant pour l'utilisation de HAL sur l'ensemble du contrat 2018-2022. Cette contrainte a ceci de positif qu'elle permet de contourner les éditeurs requins, le revers de la médaille étant une facilité de la possibilité de contrôle individuel des publications. À noter que la notion de produisant/publiant est

une problématique dont le CS va discuter au prochain trimestre.  
Il existe un mail de contact [hal-contact@univ-lorraine.fr](mailto:hal-contact@univ-lorraine.fr) disponible tout autant pour répondre à une question ponctuelle lors d'un dépôt que pour planifier l'accompagnement d'un laboratoire. Chaque laboratoire devrait à termes avoir un interlocuteur (bibliothécaire) unique.

Comme traditionnellement, le CR du précédent CS a été validé. Par ailleurs, la réflexion est ouverte et se poursuivra tant sur le processus interne conduisant à l'HDR que pour les ACT. Nous avons eu la présentation du directeur du LCP-A2MC. Le processus de validation des GIS et GDR va évoluer avec une demande d'opportunité que les pôles scientifiques devront remonter. Enfin, la participation de l'établissement au GDR TRAG a été votée.

Maxime Amblard  
Lydéric France  
élus Pour Une Université de Service Public

INSHS = Institut des sciences humaines et sociales (CNRS)  
CCOSL = Comité de Coordination et d'Orientation Scientifique Lorrain  
LUE = Lorraine Université d'Excellence  
AAP = Appel à projets  
G10 = regroupement des 10 directeurs de pôle scientifique  
CPCS = Conseil permanent du Conseil Scientifique (sorte de bureau du CS)  
HDR = Habilitation à Diriger des Recherches  
ACT = Autorisation à Codiriger les Thèses  
CR = Compte Rendu  
TRAG = TRAjectoire ruGueuses